

ETAT

L'impasse de l'instrumentalisme

Le volontarisme étatique et l'instrumentalisme ont donné lieu à des expressions différentes, qu'elles prennent la forme de la subordination de l'Etat aux monopoles, de leur interpénétration, de leur conjugaison en un mécanisme unique, voire même de leur fusion. Dans tous les cas, en dehors des quelques inflexions, cette diversité d'expression se résume cependant en un déterminisme - fut-ce en dernière instance - du politique et de l'idéologique par l'économique, en une conception de l'Etat qui en fait aujourd'hui un instrument du « grand capital », des « monopoles » ou des « multinationales » et, peut-être demain, un instrument de la « classe ouvrière ».

L'objectif n'est pas ici d'étudier l'adéquation, ou plutôt l'inadéquation, de cette théorie instrumentale de l'Etat d'une manière générale, atemporelle et universelle. Peu importe qu'elle ait correspondu ou non, en tout ou en partie, aux réalités des pays européens du XIXème siècle ou de la Russie des débuts de celui-ci. Il s'agit de mettre en rapport ces conceptions et les réalités de l'Etat en France, tel qu'il est aujourd'hui, dans toutes ses diversités et complexités. Et de montrer que si la théorie instrumentale s'appuie sur certaines appréciations pertinentes de la réalité, elle repose sur une non prise en compte de l'ensemble des contradictions - comme de chacun des aspects de chaque contradiction et de leur unité - qui régissent l'Etat et qu'en même temps l'Etat régit, sur une démarche qui ne consiste pas à appréhender la dialectique des contradictions de la réalité comme totalité en mouvement.

D'une part, les conceptions instrumentales ne s'intéressent que rarement à l'étude des contradictions internes de l'Etat. Celui-ci reste le plus souvent une « boîte noire », un appareil intégré, une machine, dont le fonctionnement, l'organisation et le développement internes sont déterminés par ce qui lui est extérieur. D'autre part, comme c'est souvent le cas dans le marxisme mécaniste, tel qu'il continue à dominer en France, même si certaines contradictions, internes à l'Etat ou dans ses rapports avec la société, sont appréhendées, l'aspect considéré comme « principal » devient tellement « dominant » qu'il est présenté comme « exclusif ». On en arrive ainsi à un unilatéralisme schématique qui n'a rien de dialectique. Si des contradictions apparaissent entre telle ou telle fonction de l'Etat, elles sont rapidement intégrées dans la problématique instrumentale générale. S'il est question d'autonomie, elle est toujours « relative » à l'économique et/ou au « grand capital ». Quant aux élaborations qui insistent sur le caractère contradictoire de l'Etat, elles sont restées marginales.

Ce caractère mécaniste des analyses instrumentales amène d'ailleurs à des affirmations qui ne relèvent plus que du parti-pris, sans considération pour l'analyse concrète de la situation concrète. La crise du capitalisme s'approfondit sans cesse ; l'impérialisme décline et le camp socialiste se renforce ; le capitalisme est parasitaire, pourrissant, agonisant, c'est son stade, ou sa phase, ultime ; les contradictions de classe s'exacerbent de jour en jour ; la classe ouvrière est à l'offensive et les luttes montent régulièrement ; l'ennemi de classe est aux abois. Et lorsque des reculs ou revers viennent questionner l'éternel « optimisme révolutionnaire », il suffit d'incriminer les « manoeuvres » de la bourgeoisie ou de l'impérialisme, la violence de la répression, les « manipulations » des médias, les « trahisons » de la social-démocratie (qui relèvent de sa « nature »), voire le « bas niveau de conscience des masses » ou le « glissement à droite de la société », et, finalement, cet Etat-« instrument du grand capital ».

Si l'hypothèse consiste à montrer le caractère non-dialectique, donc fondamentalement non-marxiste, de la théorie instrumentale de l'Etat, la démarche ne consistera pas à s'appuyer sur la « théorie marxiste de l'Etat », à partir de citations des « pères-fondateurs », pour en dénoncer la « falsification ». Elle visera à démonter les principaux enchaînements de l'instrumentalisme, tel qu'il ressort des conceptions du P.C.F., pour montrer leur incapacité à rendre compte de la réalité.

Le « jouet » des monopoles

Les conceptions instrumentales contemporaines ne font pas de l'Etat l'instrument de l'ensemble de la bourgeoisie, mais des seuls « monopoles », de la « grande industrie et de la grande finance », du « capital financier », du « grand capital », des « multinationales », de l'« oligarchie financière », de la « grande bourgeoisie », de la « bourgeoisie monopoliste », expressions rigoureusement interchangeable.

Les monopoles sont considérés comme les « maîtres absolus de l'Etat », ils exercent « directement le pouvoir d'Etat » ; celui-ci est leur « colonie ». Lors du XXIIème Congrès du P.C.F., en février 1976, Georges Marchais s'interroge : « Qui sont aujourd'hui les maîtres de la France ? Vingt-cinq groupes financiers et industriels dominant la société française ». A leur tête, « on trouve moins de deux cent cinquante personnes dont une trentaine se retrouvent dans les groupes les plus puissants et souvent dans plusieurs d'entre eux à la fois.

Ces trente hommes conjuguant leur pouvoir font et défont les usines, les bureaux et les laboratoires, les régions et les villes, en bref l'économie française. Cette *caste* s'est aussi appropriée l'Etat ». Il n'est donc pas exagéré d'employer l'expression d'Etat-« jouet » des monopoles.

D'autant que les conceptions instrumentales affirment également : « L'oligarchie financière n'admet pas de compromis avec les autres couches de la population, elle peut et elle veut imposer une politique conforme à ses seuls intérêts » ; « la grande bourgeoisie dispose de moyens essentiels pour faire valoir en tous domaines ses intérêts de classe » ; « la grande bourgeoisie monopoliste domine aujourd'hui sans partage et tient en dépendance étroite les autres couches sociales capitalistes, notamment sur le plan économique. Il y aurait naïveté à les croire en bloc au pouvoir : le pouvoir actuel est celui des *seuls* monopoles ».

Selon de telles conceptions, les monopoles forment une entité fusionnée ; ils font et défont la politique et les institutions ; celles-ci correspondent ainsi strictement à leurs besoins ; l'Etat fait prévaloir les intérêts des seuls monopoles, qui gouvernent sans partage et sans alliances ; les fonctions de l'Etat consistant à satisfaire certains besoins collectifs ou à assurer la cohésion sociale leur seraient entièrement subordonnés. Autant de thèses qui apparaissent à tout le moins unilatérales.

Le fait d'exercer sans partage le pouvoir d'Etat implique pour les monopoles de former une entité unique, fusionnée, et pas seulement une classe dans son opposition aux autres classes de la société. Si certains textes font état de différences ou de divergences d'intérêts entre eux, l'essentiel considère comme évidente l'existence d'une bourgeoisie monopoliste unifiée, clairement consciente non seulement de ses intérêts fondamentaux mais aussi des politiques à mettre en oeuvre, par elle-même comme par l'intermédiaire de l'Etat, tant pour déployer son accumulation que pour perpétuer sa domination par rapport aux autres classes et couches de la population.

Pourtant, les contradictions ne manquent pas entre les monopoles. Ce sont d'abord celles de la concurrence économique, tant aucun monopole, sauf quelques services publics particuliers, n'est à l'abri de la rivalité pour la conquête des marchés. Certes, des accords interviennent à certains moments entre deux ou plusieurs groupes pour le partage de marchés, mais ils font plus figure de trêves provisoires que de paix dans ce qui est le plus souvent une guerre sans merci. En tout cas, aucune institution, pas même l'Etat, ne supprime la concurrence ; tout au plus vient-il édicter quelques « règles du jeu », bien souvent jugées trop contraignantes par le grand patronat.

Les oppositions entre monopoles concernent beaucoup plus largement les contradictions entre leurs intérêts à court et à long termes, les intérêts particuliers de chaque monopole et ceux de l'ensemble de la classe ou fraction de classe qu'ils forment. L'objectif particulier et immédiat de chaque monopole est la recherche du profit maximum, tant pour prendre le dessus dans la concurrence que pour développer l'accumulation du capital. Mais, depuis qu'existe le mode de production capitaliste, est clairement apparu le fait que cette recherche de l'intérêt spécifique et à court terme était contradictoire avec la poursuite des intérêts généraux et à long terme de profit et d'accumulation. Poussée à l'extrême, la recherche du profit maximum impliquerait même la disparition de ceux qui produisent la plus-value. Des arbitrages sont donc nécessaires en permanence. D'autant que la bourgeoisie monopoliste n'existe pas seule dans la société ; elle est contrainte de tenir compte, à tout moment, des rapports de forces qui existent dans la société et de tenter de les améliorer en sa faveur.

Des contradictions politiques existent également, qu'il serait vain de prétendre n'être que des reflets de la concurrence économique ou des divergences d'appréciation quant à la défense des intérêts à long terme ou à l'interprétation des oppositions de classes. On peut ainsi citer les contradictions qui se sont manifestées par rapport à la décolonisation, particulièrement à propos de l'Algérie, celles concernant la Communauté économique européenne, de la signature du Traité de Rome en 1957 à aujourd'hui, ou celles qui apparaissent régulièrement, même si souvent de manière feutrée, à l'occasion des différentes consultations électorales. Ainsi, Stéphane Denis décrit dans *Le roman de l'Argent* le rôle joué par Ambroise Roux au cours des années 1983-1986, en relation avec le R.P.R., pour préparer les conditions idéologiques, politiques et organisationnelles de la « reconquête ». On aurait bien tort cependant d'y voir *la* politique de *la* grande bourgeoisie, mais plutôt celle d'un groupe d'intérêts et de pression parmi d'autres.

En fait, il n'existe d'autre cadre de prise en charge de ces différentes contradictions que l'Etat lui-même, ce qui n'implique en rien que les monopoles en soient les « maîtres absolus ». Encore l'Etat ne saurait-il être considéré comme le lieu de résolution de ces contradictions, mais comme celui de l'élaboration de compromis, de certains objectifs communs. Ceux-ci ne sont d'ailleurs que précaires et partiels. Car l'Etat n'a pas seulement comme fonction de prendre en charge les contradictions internes à la bourgeoisie monopoliste, mais l'ensemble des contradictions de la société. L'existence de la bourgeoisie monopoliste, en tant que classe ou fraction de classe, n'implique pas plus son unité absolue, générale et permanente que ce n'est le cas pour la classe ouvrière ou les autres classes et couches de la société.

Pourtant, pour les thèses instrumentales, ce grand capital, qui « exerce directement le pouvoir d'Etat », fait et défait la politique et les institutions. En 1947, il « procède au tournant général de la politique française » avec l'appui des Etats-Unis. A la fin des années 1950, il veut « modifier les institutions afin de les rendre plus

aptes à l'intégration du pouvoir économique et du pouvoir politique ». 1958 permet de franchir cette « étape » ; « en imposant l'établissement du pouvoir gaulliste, le capital monopoliste a précipité l'adaptation des structures politiques de la France à ses besoins » ; la nouvelle Constitution est faite « pour et par les monopoles » ; « les forces du capital ont concentré l'essentiel du pouvoir politique entre les mains d'un seul homme ». En 1969, la grande bourgeoisie « lâche » de Gaulle et « retrouve un personnel politique totalement à sa convenance », le président de la République étant son « fondé de pouvoir ».

On aurait ainsi, avec le grand capital exerçant le pouvoir d'Etat, une sorte de grand ordonnateur, qui modèle la société en fonction de ses intentions et intérêts. Mais une telle vision relève d'un historicisme basé sur la manipulation. Les élections, qui pourtant tiennent une place grandissante dans l'élaboration, le contenu et l'agenda des politiques publiques, qui comportent des enjeux bien réels de pouvoir(s) et de stratégie(s), sont dès lors secondarisées au point de ne devenir qu'un habillage. Toute autonomie est enlevée au politique pour en faire un reflet passif de l'économique. Bref, il y a refus de prendre en compte l'ensemble des contradictions et de leurs interactions.

Si « tournant » il y a eu en 1947, par exemple, il est plus politique qu'économique. Le parlementarisme de la IV^{ème} République et la faiblesse de l'exécutif n'ont en rien entravé ni la reconstruction d'après-guerre, ni le processus de modernisation économique, ni la mise en oeuvre du fordisme en tant que mode de développement à la fois économique, social, culturel et politique.

Quant à la crise de mai 1958, elle ne saurait être interprétée comme déclenchée et pilotée par la grande bourgeoisie jusqu'à la solution qu'elle avait prédéterminée, sous peine d'ignorer les causes et conditions spécifiques de la crise, les rapports de forces politiques, et, dans le cas précis, militaires, ainsi que leurs évolutions. Ce serait, en particulier, faire de de Gaulle une sorte de « pantin » des monopoles, lui enlevant toute autonomie de pensée et d'action, alors qu'il met en oeuvre des orientations politiques élaborées en bonne partie dès les années 1930. René Rémond montre ainsi dans *Notre siècle* que de Gaulle, « dont la pensée a toujours accordé une telle importance à l'Etat, croit que c'est l'Etat qui a forgé l'identité nationale, est convaincu de la nécessité d'un pouvoir supérieur aux intérêts particuliers pour définir le bien commun » ; il ajoute que son « action en 1944 a tendu à restaurer un Etat et après 1947 a combattu les partis au nom de l'indépendance du pouvoir, son oeuvre constitutionnelle de 1958 a eu pour inspiration majeure un Etat fort ». On doit aussi relever le peu d'attrait que le général éprouvait pour le système capitaliste, ses réticences devant les privilèges de l'argent et le peu d'estime qu'il vouait à la bourgeoisie. De fait, les contradictions ne manqueront pas de s'exprimer entre de Gaulle et les monopoles dans nombre de domaines, aussi bien en 1944-1946 que de 1958 à 1969. De là à considérer que le « grand ordonnateur » a organisé son échec lors du référendum du 27 avril 1969 pour « retrouver un personnel politique totalement à sa convenance », il n'y a qu'un pas que les adeptes de l'instrumentalisme n'hésitent pas à franchir, sans tenir compte du fait que le dit échec a tenu particulièrement à une mobilisation des notables dont les intérêts, qui n'avaient rien de particulièrement « modernistes » ou représentatifs des monopoles, étaient mis en cause par la réforme du Sénat. De même, la mise en oeuvre de l'« impératif industriel » au début des années 1970 s'accompagnera d'importantes contradictions dont témoignent en particulier le projet de « nouvelle société » de Jacques Chaban-Delmas, puis le remplacement de celui-ci par Pierre Messmer.

Si la bourgeoisie monopoliste est un grand ordonnateur qui fait et défait la politique et les institutions, celles-ci ont alors toutes raisons de correspondre strictement à ses besoins. Telle est l'appréciation fréquemment renouvelée par les adeptes de l'instrumentalisme, qu'elle concerne le régime politique de la V^{ème} République, la concentration du pouvoir, le renforcement de l'exécutif ou le caractère de classe de la Haute Fonction publique. Ainsi, la Constitution de 1958 est conforme aux « besoins institutionnels du C.M.E. » ; la personnalisation du pouvoir est « irréversible dans le C.M.E. » ; le grand capital « a totalement accaparé la direction et les rouages essentiels de l'Etat et les a mis au service de ses objectifs » ; les cabinets ministériels sont « truffés de représentants directs des monopoles ».

Mais, on se dispense ainsi d'analyser les origines et spécificités du régime politique de la V^{ème} République et les mécanismes institutionnels qui y sont à l'oeuvre, les contradictions qu'ils recèlent, la manière dont ils structurent la vie politique. Tout est réduit au fait qu'il s'agit d'un régime capitaliste au stade du capitalisme monopoliste d'Etat. Par ailleurs, force est de reconnaître que les régimes politiques occidentaux, qui en sont tous au « stade du C.M.E. », présentent des différences non négligeables. Soit les « besoins » des monopoles sont profondément différents d'un pays à l'autre, soit la thèse de l'adéquation stricte entre régime politique et besoins des monopoles ne correspond pas à la réalité. Il suffit de prendre l'exemple de l'Italie pour constater qu'un régime parlementaire instable et un exécutif faible n'entravent pas fondamentalement la modernisation, la concentration capitaliste et la domination économique des monopoles ; mais déjà la IV^{ème} République aurait suffi à montrer le caractère unilatéral de la thèse instrumentale.

La thèse de la traduction institutionnelle des besoins des monopoles, et plus généralement les conceptions qui font de l'Etat un jouet des monopoles relèvent d'une vision étroitement bipolaire de la réalité : le système est capitaliste *ou* socialiste ; il s'agit d'une dictature de la bourgeoisie *ou* du prolétariat (même si le terme n'est plus employé, la logique reste la même). En fait, les mécanismes institutionnels, les contradictions auxquels ils tentent de répondre, les effets qu'ils produisent, les contradictions qu'ils engendrent

correspondent à des spécificités et relèvent d'une réelle autonomie comme partie d'une unité contradictoire. Seules ces spécificités permettent de rendre compte de chaque régime politique, de chaque situation concrète.

Il ne fait pas de doute que parmi les fonctions et interventions de l'Etat, certaines correspondent à la défense de certains intérêts des monopoles, comme en témoigne le rôle essentiel qu'a eu l'Etat contemporain dans la reconstruction de l'après-guerre, l'industrialisation et la modernisation, la constitution de grands groupes industriels et financiers, le déploiement international des capitaux. Par de multiples moyens institutionnels, politiques, économiques et même sociaux, l'Etat a pris une part active à la mise en valeur du capital, à sa concentration et à sa centralisation. Pour autant, faire de cette orientation le tout de l'Etat est profondément réducteur. Le financement public est loin de se réduire au secteur monopoliste et concourt à la valorisation de l'ensemble du capital social. D'une manière beaucoup plus générale, les fonctions et interventions de l'Etat ne sont pas déterminées que par le seul capital : les fonctions d'éducation, de protection sociale, de santé et d'hygiène, de logement et d'urbanisme, de protection de l'environnement, de respect de la législation du travail, de culture et de loisirs, et même de justice, de défense ou d'information, relèvent de la prise en compte non pas des intérêts des seuls monopoles, ni du seul capital, mais de l'ensemble des classes et couches de la société, compte tenu des rapports de forces existant entre elles. Dans chacun de ces domaines, les interventions de l'Etat et les politiques publiques ne sont ni immuables ni sans cesse plus favorables aux monopoles ou au capital, mais évoluent au gré des situations et rapports de forces.

Le rôle de l'Etat dans le fordisme a consisté en particulier à créer les conditions d'un compromis social qui, s'il a été favorable à l'accumulation du capital, a aussi permis un progrès sans précédent du pouvoir d'achat et des conditions de vie de la classe ouvrière et des milieux populaires. L'Etat est contraint, par sa nature même, de tenir compte des intérêts des classes dominées. Il s'efforce de réguler l'ensemble des contradictions de la société, tout en concourant à la reproduction du système. Le fait que l'Etat se présente comme le garant de l'« intérêt général » ne repose pas que sur une manipulation de l'idéologie dominante ou des médias, mais sur un certain nombre de réalités.

De plus, l'Etat ne fait pas que refléter les contradictions sociales. En intervenant dans tous les domaines, économiques, sociaux, politiques, militaires, culturels, de l'activité des hommes, il participe directement à leur organisation, il traite des problèmes d'intérêts communs à l'ensemble de la société. Il concourt ainsi au maintien de la cohésion sociale et de l'unité de la société. L'Etat ne saurait donc être réduit à un appareil de domination ou de répression. C'est bien comme *unité contradictoire* qu'il faut étudier l'Etat.

Pas plus que l'Etat ne fait prévaloir les intérêts des seuls monopoles, ceux-ci ne sont seuls à assurer le pouvoir. Contrairement à ce qu'affirment les conceptions instrumentales, la bourgeoisie monopoliste est contrainte de mettre en oeuvre une politique d'alliances. D'abord avec les autres composantes du capital, les autres fractions de la bourgeoisie, qui, tout en étant globalement dominées économiquement par les monopoles, ont aussi nombre d'intérêts communs avec eux. Ensuite avec d'autres couches et classes sociales qui ne sont pas détentrices de moyens de production. De ce point de vue, il semble important, à la suite de Gramsci et de Nicos Poulantzas, d'employer les concepts de « bloc au pouvoir », d'« hégémonie » et de « consensus » et de prendre en compte les contradictions internes de l'Etat.

On ne saurait concevoir qu'une classe - ou plutôt une fraction de classe - comme la bourgeoisie monopoliste, dont les effectifs varient, selon les estimations opérées lors des différents Congrès du P.C.F., entre quelques pourcents de la population et une trentaine de personnes, puisse exercer seule le pouvoir dans un régime démocratique, même si l'on considère qu'elle a à sa disposition d'importants moyens d'information, d'éducation, voire de « manipulation ». Le soutien populaire réel dont a bénéficié de Gaulle devrait suffire à infirmer une telle thèse. En fait, il faut parler d'un bloc de classes et de fractions de classes au pouvoir, représentant un réseau complexe d'alliances qui impliquent de multiples compromis précaires entre leurs intérêts contradictoires, en fonction, là aussi, des rapports de forces. Le fait que le Parlement, qui a été jusqu'en 1958 un lieu privilégié où se concrétisaient ces alliances, ait perdu l'essentiel de cette fonction ne la fait pas disparaître pour autant. De multiples canaux et relais internes-externes à l'appareil d'Etat sont venus relayer, de manière sans doute beaucoup moins perceptible, le Parlement dans l'élaboration des compromis constitutifs du bloc au pouvoir.

L'hégémonie du bloc au pouvoir implique en même temps, d'une part, qu'il tienne compte de certains intérêts des classes dominées et d'autre part, qu'il recherche un consentement idéologique et politique. Ainsi, l'idéologie entretenue et diffusée par les institutions publiques doit tenir compte des traditions et des rapports de forces existant dans la société. Elle n'est pas la traduction univoque des « valeurs » des monopoles ; elle intègre, sans les dénaturer complètement, les « valeurs républicaines et démocratiques » et les compromis qu'elles ont représentés, ainsi que certaines aspirations à l'égalité ou à la solidarité portées par les classes dominées. La célébration du bicentenaire de la Révolution a témoigné, s'il en était besoin, d'une réelle autonomie de l'idéologie par rapport à l'économique, tant il n'y a pas correspondance des rapports de forces existant d'une part sur le plan économique et social et d'autre part sur le plan idéologique. Dans tous ces domaines, l'Etat impose des compromis aux monopoles et à l'ensemble des forces constitutives du bloc au pouvoir par rapport à leurs intérêts et objectifs, particuliers et immédiats.

De la même façon, le régime politique, les institutions ne sont pas le simple reflet de la domination économique des monopoles et/ou de l'ensemble du capital. Ils sont la résultante de l'histoire, des conjonctures, des rapports de forces, des acteurs, avec leurs autonomies et leurs spécificités. Ils ne sont pas manipulables à merci, tant leurs évolutions nécessitent une légitimation populaire. Les institutions de la Vème République ont d'ailleurs révélé, de 1958 à aujourd'hui, une réelle capacité d'adaptation aux diverses conjonctures politiques. En même temps, les mécanismes institutionnels exercent des effets structurants particuliers sur la société, qui témoignent de leur autonomie comme composante de l'Etat et de l'autonomie de l'Etat comme composante de l'ensemble de la société.

Bref, l'Etat ne saurait être analysé comme pouvoir des seuls monopoles mais comme la *résultante d'une imbrication de contradictions* : contradictions d'intérêts entre les différentes fractions du capital et à l'intérieur de chacune, contradictions entre le particulier et le général, le court et le long termes, contradictions entre classes dominantes et classes dominées, contradictions entre l'économique, le social, le politique, l'institutionnel, le culturel, l'idéologique, contradictions internes à l'appareil d'Etat, contradictions liées à l'internationalisation des économies et des sociétés. L'Etat doit être analysé comme « système contradictoire intégré ».

La « dévalorisation structurelle »

Un aspect particulier des théories instrumentales mérite qu'on s'y arrête. A savoir la thèse de la « suraccumulation-dévalorisation » du capital selon laquelle la phase du C.M.E. est celle d'une dévalorisation structurelle permanente opérée par l'Etat en faveur des seuls monopoles pour faire face à la baisse du taux de profit. Au lieu de concevoir celle-ci comme une tendance générale liée à l'élévation de la composition organique du capital, mais sans cesse contrecarrée par de nombreux moyens (dans *Le Capital*, Marx dégageait six influences contraires de la loi, lui donnant son caractère tendanciel : « l'intensité croissante de l'exploitation du travail, l'abaissement du salaire, la diminution des prix des éléments du capital constant, la surpopulation relative, le commerce extérieur et l'accroissement du capital-actions »), la théorie de la suraccumulation-dévalorisation la considère comme un processus inéluctable, rançon du progrès technique et économique. Ainsi, ne sont pas réellement pris en compte les mouvements contradictoires de l'accumulation du capital, les alternances de prospérité et de crise, le fait que la phase dite « ultime » du capitalisme continue de perdurer.

Certains auteurs ont voulu montrer que Paul Boccara ou le *Traité marxiste d'économie politique* « falsifiaient » le concept de « dévalorisation du capital » tel que défini par Marx dans *Le Capital* comme « mise en sommeil », exclusion du processus de production, destruction lors des crises, alors que le P.C.F. la conçoit comme mise en valeur du capital à taux de profit réduit, nul ou négatif dans le procès de production. Ce n'est pas l'objet du débat ; les concepts élaborés par Marx doivent être réexaminés en fonction des réalités d'aujourd'hui et non pris comme des vérités universelles et éternelles ; si la « falsification » rend compte des transformations intervenues depuis plus d'un siècle, elle est tout à fait légitime, encore qu'il faille, dans ce cas, indiquer le changement opéré, alors que Paul Boccara prétend que son élaboration est « conforme à l'esprit et aux formulations les plus rigoureuses du Capital ». C'est la pertinence par rapport à la situation actuelle du concept de « dévalorisation structurelle étatique » qu'il s'agit d'examiner sous ses trois formes principales : le financement public, les entreprises publiques, les rapports économiques internationaux.

Il est clair, d'une part, que l'Etat contemporain intervient massivement et sous de multiples formes dans l'économie et d'autre part, qu'il concourt ainsi directement à l'accumulation du capital. Mais ses interventions ne se mènent pas qu'en faveur des monopoles. Les subventions, bonifications d'intérêt, avantages fiscaux, commandes d'Etat, etc. ne se limitent pas, loin s'en faut, aux seules grandes entreprises. Il n'y a d'ailleurs pas de frontière étanche entre celles-ci et le reste du capital, mais, par le biais de multiples participations croisées, filiales et sous-traitances, étroite imbrication. Pour autant, les monopoles sont directement concernés par les différentes interventions de l'Etat, qui, pour les théoriciens du P.C.F., consistent à utiliser la dévalorisation du capital pour combattre leur suraccumulation.

On ne saurait assimiler les formes d'aide ou de soutien de l'Etat à du capital dévalorisé, c'est-à-dire, selon la définition proposée, mis en valeur à un taux de profit faible, nul ou négatif, augmentant ainsi le taux de profit des entreprises qui en bénéficient. Si l'on retient, en effet, la définition du capital comme valeur se mettant en valeur, comme rapport social d'exploitation, la majeure partie des fonds publics ne fonctionne pas comme capital. L'entreprise qui reçoit aide ou subvention, quelle qu'en soit la forme, l'incorpore à son capital, la met en valeur et s'approprie le profit qui en résulte ; il y a bien là amélioration de son taux de profit. Mais, pour l'Etat, il n'y a pas dévalorisation de capital, puisqu'il n'y a pas procès de mise en valeur de ces fonds publics ; il y a seulement transferts provenant de la ponction de plus-value opérée par le biais fiscal. Surtout, globalement, pour l'ensemble du capital social, aucune dévalorisation n'intervient.

De même, si les marchés publics concourent à la concentration du capital, aussi bien dans la production que dans la circulation, et permettent des transferts en faveur des entreprises qui en bénéficient - que ce soient

des monopoles ou de petites et moyennes entreprises -, ils ne correspondent en rien à du capital dévalorisé. Il convient de rappeler la distinction, fondamentale, entre revenu et capital : le capital désigne un rapport social au terme duquel de la valeur est valorisée ; le revenu désigne une allocation de valeur à un détenteur qui ne peut la renouveler par un procès de mise en valeur, mais par la reproduction du procès social qui lui a permis de bénéficier de cette allocation. Ainsi, lorsque l'Etat achète des marchandises, qu'il s'agisse de biens de production ou de biens de consommation, il dépense un revenu qui provient d'un prélèvement sur la valeur produite par le capital social indépendamment de son intervention ; mais il ne s'agit pas de capital.

Beaucoup plus importantes, pour les économistes du P.C.F., sont les entreprises publiques. Selon les théoriciens du C.M.E., les entreprises nationalisées sont un des moyens essentiels de la dévalorisation structurelle opérée par l'Etat ; le secteur public constitue la pierre angulaire de leur échafaudage théorique. Henri Sègre explique dans *Les entreprises publiques* que celles-ci « jouent un grand rôle en n'exigeant pas un taux de profit élevé, voire pas de taux de profit du tout et en transfèrent par de multiples moyens la plus-value extraite en leur sein vers les fractions du capital qui dominent l'activité économique et détiennent le pouvoir politique ». Et il ajoute : « En tant que capital dans le système actuel, on dit que le capital public est dévalorisé. Cela ne veut pas dire capital inactif car le secteur public participe à l'organisation de l'exploitation d'ensemble des travailleurs et a une fonction spécifique de »entabilisation du capital monopoliste avec lequel il noue des relations diverses : échange de marchandises, transferts financiers, de techniques, de personnes, etc. ».

A la différence du financement public, les entreprises nationalisées mettent certes en valeur du capital. Est-il, pour autant, dévalorisé ? Henri Sègre reconnaît qu'il y a extraction de plus-value dans la mise en valeur du capital public, bien que la vulgarisation de la théorie ait souvent amené le P.C.F. à assimiler la faiblesse du taux de profit à une extorsion réduite de plus-value, voire à la quasi-absence d'exploitation. Le *Traité* va jusqu'à affirmer que « les entreprises publiques ont la possibilité d'agir sans tenir compte de la loi du profit » et Paul Boccara ajoute que « les règles de gestion de l'entreprise publique s'opposent catégoriquement aux règles de gestion des monopoles privés, par certains aspects du moins, et forment avec ces règles une certaine antinomie ».

En fait, les théoriciens du P.C.F. assimilent plus-value et profit comptable, ce qui n'a pas plus de sens pour une entreprise publique que pour une entreprise privée. Le « profit » de la comptabilité ne représente qu'une faible part de la plus-value produite ; celle-ci recouvre également les amortissements et l'accumulation, les impôts et taxes, les frais financiers, la rémunération des salariés non productifs de plus-value. Aucune étude n'a jusqu'à présent réussi à montrer que le taux de plus-value des entreprises publiques était inférieur au taux moyen existant dans la société ou même au taux de plus-value des monopoles privés les plus performants. On pourrait avancer la thèse inverse en tentant de reconstituer les taux de plus-value d'entreprises comme E.D.F., G.D.F., la S.N.C.F., et plus encore les entreprises nationalisées en 1981, qui ont effectué en quelques années un redressement spectaculaire dont a témoigné la valeur de la privatisation de plusieurs d'entre elles. Anicet Le Pors reconnaît d'ailleurs dans *L'Etat efficace* que « des études sérieuses, et parmi elles une étude de l'I.N.S.E.E. connue sous le nom de "Fresque historique du système productif", a, au milieu des années 70, montré que les secteurs qui réalisent les progrès de productivité technique les plus importants étaient ceux qui comprenaient essentiellement des entreprises publiques ». Il ajoute : « Les plus grandes réussites françaises dans l'espace, le nucléaire, les télécommunications, l'aéronautique, etc., doivent peu en définitive à l'entreprise privée et beaucoup aux commandes de l'Etat et aux recherches menées dans le secteur public ». Ainsi, l'entreprise publique n'est pas en rupture avec la logique du capital, même si elle peut apparaître en rupture avec la logique du profit comptable. Nicos Poulantzas, dans *L'Etat, le pouvoir, le socialisme*, estime qu'il « faut se garder de l'illusion selon laquelle le capital étatisé serait, de par son caractère public, court-circuité et neutralisé dans la reproduction d'ensemble du capital social, et ne ferait en quelque sorte pas, ou plus, partie du capital, car ce capital continue à exploiter, donc à produire de la plus-value ». Mais il reprend le concept de dévalorisation, celle-ci étant marquée, selon lui, par le « transfert de cette plus-value vers d'autres secteurs du capital », précisant qu'il est « d'ailleurs hors de doute » que « le fonctionnement du capital public soit tel que les analyses (des chercheurs du P.C.F.) le décrivent ».

L'argumentation des économistes du P.C.F. semble reposer pour une part sur la réalité lorsqu'ils mettent l'accent sur les « transferts » qui s'opèrent entre entreprises publiques et entreprises privées par le biais des tarifs (dans le cas de l'énergie ou des transports) ou des commandes. Le chapitre consacré par Henri Sègre à ces formes de dévalorisation procède cependant plus par affirmations que par preuves de transferts en faveur des monopoles. En tout cas, il n'étaye pas l'ampleur du phénomène sur lequel repose la thèse de la dévalorisation. Ainsi, le fait que les tarifs d'électricité soient nettement plus faibles pour les gros consommateurs industriels que pour le public ne justifie rien en tant que tel, les coûts étant très inférieurs dans le premier cas.

Même si l'on retient l'hypothèse de tels transferts, elle n'implique pas qu'il y ait dévalorisation du capital. Comme l'écrit Etienne Balibar dans *Cinq études sur le matérialisme historique* : « De ce que leur position économique et politique permet aux capitaux monopolistes de drainer en permanence un surprofit, tandis

que d'autres capitaux, soit privés, soit publics, sont contraints de se contenter d'un taux de profit inférieur, il ne résulte nullement que les seconds soient dévalorisés ou ne contribuent plus à l'accumulation à l'échelle sociale. Cette différence n'intervient en effet qu'au niveau de la répartition de la plus-value socialement produite entre différents capitaux, nullement au niveau de la production de plus-value. Au contraire, l'accroissement du surprofit suppose que le taux de plus-value augmente aussi dans les entreprises publiques ». Pour les auteurs de *Marxisme-léninisme et révisionnisme face à la crise économique*, « la logique est en fait de traiter les dévalorisations structurelles en décapitalisations_ » : « Le capital structurellement dévalorisé occupe au fur et à mesure une position de plus en plus dominée, le profit qu'il rapporte baisse de plus en plus, sa valorisation devient nulle ou même négative. Ce capital devient alors un non-capital, un processus »e production qui serait soustrait à la logique interne capitaliste de recherche du profit maximum, un simple facteur technique de production qui serait simplement mal géré, mal orienté ».

La thèse de la dévalorisation du capital public au profit des monopoles conduit ainsi à ne pas prendre en compte les contradictions internes au capital public. Celui-ci est à la fois composé de capitaux particuliers qui cherchent chacun à se reproduire comme capital, c'est-à-dire à accumuler le maximum de plus-value pour lui-même, en concurrence avec les autres capitaux particuliers, publics comme privés, et, en même temps, capital collectif d'Etat, devant concourir à la mise en valeur de l'ensemble du capital social, aux conditions générales de reproduction, ce qui l'amène à tenir compte d'exigences autres que celles de sa propre reproduction.

Par-delà les marchés publics et les entreprises publiques, une troisième forme de dévalorisation structurelle étatique, selon les économistes de P.C.F., concernerait enfin les rapports économiques internationaux, en particulier l'exportation de capital. Pour Paul Boccara, en effet, « les capitaux exportés ne réclament plus une part de la plus-value produite dans la métropole, où ils ne sont plus valorisés, mais trouvent une plus-value à l'étranger » ; ils correspondent à une « dévalorisation d'une partie du capital métropolitain » au profit des fractions mises en valeur sur place.

En fait, les capitaux exportés non seulement ne sont pas dévalorisés, mais vont chercher à l'étranger des profits supérieurs à ceux qu'ils rapporteraient dans la métropole. Ils concourent donc à une meilleure valorisation de l'ensemble du capital social, d'autant que les profits obtenus à l'étranger sont le plus souvent rapatriés. Ainsi, il conviendrait plutôt de parler de « survalorisation » du capital. Les exportations de capitaux, en particulier des capitaux publics, sont un des moyens essentiels utilisés par le capital pour s'opposer à la baisse tendancielle du taux de profit. C'est une des caractéristiques fondamentales de l'impérialisme, qui repose à la fois sur l'exploitation des travailleurs des pays vers lesquels les capitaux exportés sont investis, en particulier, mais pas uniquement, dans le Tiers Monde ; le pillage des matières premières, qui entraîne une baisse des prix de certains éléments du capital constant ; la surexploitation des travailleurs immigrés en métropole.

Dans la réalité, il n'y a pas opposition entre mise en valeur des capitaux dans la métropole et rapports économiques internationaux, mais, là encore, unité contradictoire, ce dont témoigne la multinationalisation ou transnationalisation des entreprises. L'impérialisme n'est pas un « à côté » ou un « plus » du capitalisme ; il imprègne en profondeur l'ensemble du mode de production et de la formation sociale, en particulier l'Etat, ses fonctions et ses politiques. C'est à l'échelle mondiale, en intégrant les données et évolutions de l'internationalisation des économies et des sociétés, que l'Etat concourt à l'accumulation du capital. La caractérisation de la crise et de son issue comme « avant tout nationale » à laquelle procède le P.C.F. est cohérente avec la thèse de la dévalorisation. Elle n'en relève pas moins d'une analyse unilatérale des rapports économiques internationaux.

Au total, la thèse de la dévalorisation structurelle étatique, quelles que soient les formes de celle-ci, repose sur une conception de l'intervention économique de l'Etat qui ne correspond pas aux réalités d'aujourd'hui. Si l'Etat concourt directement et massivement à l'accumulation du capital, il ne le fait pas en dévalorisant les capitaux publics, c'est-à-dire, selon les théoriciens du P.C.F., en les mettant en valeur à taux de profit faible, nul ou négatif, mais en les mettant en valeur de même que l'ensemble du capital. Comme l'écrit Michel Miaille dans *L'Etat du droit* : « Finalement, que voit-on à l'oeuvre avec une telle présentation ? Un Etat contrecarrant, grâce à ses mesures, les lois économiques du capitalisme pour pouvoir mieux les reproduire. L'Etat apparaît donc ici comme extérieur, voire supérieur aux mécanismes économiques. On comprend, dans ces conditions, comment le P.C.F. peut insister sur l'Etat, la nécessité de le conquérir pour lui faire prendre d'autres mesures, cette fois favorables à la classe ouvrière ».

En réalité, la thèse de la dévalorisation structurelle, pour théorique qu'elle apparaisse, a été construite pour justifier une stratégie politique, celle de l'Union de la gauche et du Programme commun. Seuls les monopoles apparaissent responsables de la suraccumulation et donc des crises. Comme les entreprises publiques sont soustraites à la loi du profit, l'Etat peut prendre en charge cette pléthore de capital en nationalisant. Il suffit que l'Etat devienne propriétaire des monopoles privés pour sortir de la crise. Ainsi, la théorie du capitalisme monopoliste d'Etat ne repose pas sur une prise en compte dialectique des rapports entre Etat et monopoles. D'un côté, elle les réunit en un mécanisme unique, qui correspond à une quasi-assimilation ; de l'autre, elle procède à une séparation absolue entre capitaux publics et capitaux privés, qui nie à la fois leur étroite

imbrication et le fait que le capital, dans son ensemble, fonctionne comme un tout. Elle surestime enfin l'économique dans l'ensemble des rapports de la société.

L'instrumentalisation de la théorie

Les théories instrumentales ne se limitent pas à l'analyse de l'Etat tel qu'il est aujourd'hui. Pour les théoriciens du P.C.F., l'Etat doit être transformé en profondeur pour devenir « le propre instrument de la classe ouvrière et des forces démocratiques ». Jean Fabre, François Hincker et Lucien Sève précisent dans *Les communistes et l'Etat* le rôle qu'ils assignent à l'Etat et ce qu'ils appellent ses « limites » : « Moyen d'isolement et de réduction des forces monopolistes, d'unification des intérêts fondamentaux des masses populaires par les masses elles-mêmes, l'Etat sera ainsi créateur de rapports sociaux nouveaux, positifs et progressistes. Nous sommes ici aux antipodes des vues social-démocrates sur l'Etat, conciliateur nécessaire entre les intérêts des travailleurs et ceux de l'Etat présentés comme contradictoires par nature. Cela fait apparaître du même coup les *limites* du rôle de l'Etat dans la période de transformation démocratique et à plus forte raison dans la démocratie socialiste. Fondamentalement, ce rôle ne sera pas de se *substituer* à l'activité et à l'initiative des masses, des collectifs de travailleurs manuels et intellectuels, mais d'en *organiser les moyens* : les communistes sont, dans le principe, *contre l'étatisme* ». Ces « limites » semblent renvoyer davantage à certaines conceptions antérieures qu'au rôle dévolu à l'Etat, qui reste tout à fait essentiel. Si le concept de « dictature du prolétariat » vient d'être abandonné au moment de la rédaction du livre, cela tient plus à la forme qu'au contenu. *Les Cahiers du communisme* écrivent d'ailleurs en 1975 que « nous n'utilisons plus la formulation de dictature du prolétariat parce que ce concept est, de nos jours, inadapté par sa forme et en partie dans son contenu ».

En réalité, l'Etat reste conçu comme une arme qui peut être retournée contre les monopoles et joue un rôle essentiel dans la transformation sociale. L'instrumentalisme n'est plus alors qu'une forme de la théorie de la « neutralité » de l'Etat.

Le fait que l'Etat puisse devenir l'instrument de la classe ouvrière apparaît dans les thèses du P.C.F. comme le complément de son analyse comme instrument des monopoles. Si ceux-ci sont contraints d'utiliser l'Etat pour maintenir leur taux de profit, cette intervention ne fait, selon les théoriciens du P.C.F., qu'aggraver les contradictions du système. Pour le *Traité*, le rôle de l'Etat s'exerce « selon des modalités particulières qui, à un moment donné, entrent en contradiction avec l'action propre des monopoles et nécessitent une transformation de la société et des rapports de production » ; le rôle économique de l'Etat « tend à saper par son existence la loi du profit privé ». Dès lors, « parce qu'elles sont publiques et sociales, les formes spécifiques du capitalisme monopoliste d'Etat fournissent ainsi objectivement les conditions de création des formes socialistes. Aussi la plupart d'entre elles, à condition que leur contenu soit transformé, peuvent-elles être mises au service de la classe ouvrière, qu'il s'agisse de la planification, du financement public, de l'orientation des investissements, etc. ». Ces armes peuvent être retournées contre les monopoles, qui, en quelque sorte, usurent l'Etat.

Pour Philippe Herzog dans *L'union populaire et la maîtrise de l'économie*, il n'y a que « deux possibilités : soit un renforcement de l'Etat, par sa démocratisation effective, c'est-à-dire en le faisant répondre aux besoins sociaux et en faisant de lui un soutien de la démocratisation de l'entreprise, soit un affaiblissement de l'union populaire, par son incapacité à maîtriser les moyens d'Etat dans son intérêt et par la continuation de leur usage monopoliste sous de nouvelles formes ».

Dès lors, l'Etat devient essentiellement un instrument neutre, qu'il faut démocratiser. Pour Philippe Herzog, il s'agit d'« ôter au grand capital la faculté de déterminer le cours de la politique d'Etat ». Il faut « éloigner la bourgeoisie monopoliste de la direction de l'Etat », que « la classe ouvrière et l'ensemble des forces démocratiques remplacent la bourgeoisie monopoliste à la tête de l'Etat ». L'Etat est pris en compte sous l'angle technique de ses interventions. C'est une machine, un robot, qu'il suffit de programmer différemment pour lui faire accomplir l'inverse de ce qu'il fait au service des monopoles. Les changements qualitatifs des structures sociales sont conçues comme l'aboutissement des modifications techniques de l'intervention de l'Etat. Ces conceptions amènent, quelles que soient les professions de foi anti-étatistes ou autogestionnaires, à donner un rôle décisif à l'Etat, promu au rang de *grand ordonnateur*, socialiste cette fois.

Ce rôle essentiel confié à l'Etat dans la transformation sociale, constante des positions du P.C.F. depuis sa création, est conforme à une tradition qui remonte à la Révolution. Il correspond également à la tradition marxiste qui, depuis son invention et sa dogmatisation, assigne à l'Etat une place centrale tant comme objectif révolutionnaire (« prendre le pouvoir ») que pour mener à bien la transformation de l'ensemble de la société, le développement des forces productives, l'édification du socialisme. Il va de pair avec la fonction assignée au Parti dans et par l'Etat, qui amène à une confusion entre eux.

Une illustration significative de cette conception a été fournie après l'alternance politique de mai-juin 1981. La participation du P.C.F. à la majorité parlementaire et au gouvernement conduit les théoriciens du P.C.F. à revoir complètement leur théorisation de l'Etat. Provisoirement, l'accent est mis sur les contradictions tant

internes à l'Etat que dans ses rapports avec la société, non sans faire preuve à nouveau, mais dans l'autre sens, d'unilatéralisme.

Dès le 10 mai, le P.C.F. atténue ses critiques des institutions. Anicet Le Pors, demandant dans *Révolution* du 29 mai 1981 la participation de son parti au gouvernement, déclare : « Nous sommes le seul parti politique en France à avoir voté contre cette Constitution. Il n'en reste pas moins qu'elle est celle que s'est donnée le peuple français. Nous avons démontré par le passé et jusqu'à présent que nous avons toujours été à l'avant-garde pour faire respecter cette loi suprême du peuple. Et cela, en dépit de caractères négatifs qu'elle présente et sur lesquels nous comptons bien revenir lorsque les conditions seront réunies. Aujourd'hui notre préoccupation c'est de mettre en oeuvre, à travers les institutions telles qu'elles existent, la volonté de changement qui vient de s'exprimer à travers l'élection présidentielle. Nous avons d'ailleurs sur l'institution même de l'élection présidentielle telle qu'elle fonctionne dans le dispositif politique et idéologique français, émis des réserves quant aux limites dans lesquelles elle contraint l'expression démocratique ».

Gilles Masson précise dans les *Cahiers du communisme* d'avril 1982 : « Une situation nouvelle s'est créée en France depuis le 10 mai. L'Etat organise aujourd'hui la société en fonction d'objectifs politiques nouveaux qui ne s'adaptent plus aux structures générales du C.M.E.. Les rapports politiques, économiques et idéologiques de l'Etat sont rendus plus autonomes. Le pouvoir monopoliste est affaibli, il est dans l'opposition politique. La maîtrise du secteur financier et de l'Etat par l'oligarchie dominante est battue en brèche par la nationalisation ». Ainsi, « ces nouveaux rapports de force imposent des limites à l'exploitation capitaliste tout en renforçant l'intervention de l'Etat pour arbitrer entre capital et travail et départager les fractions capitalistes rivales ». Gilles Masson va même jusqu'à écrire : « L'Etat n'exprime ni les intérêts communs de la classe capitaliste face à la classe ouvrière, ni l'intérêt des monopoles face au reste de la société. On peut donc dire que le recours à l'Etat arbitre-coordonateur entre classes antagonistes et soumis aux affrontements de ces classes ne peut que se renforcer ». Il ajoute que « *l'intérêt des travailleurs est que le processus ne se bloque pas. Il faut pour cela la démocratisation de l'Etat et de tous les centres de décision politiques, économiques et sociaux de la société française, mais également, ce qui est tout à fait fondamental, la stabilité des institutions nationales* ».

En septembre 1983 encore, après que le gouvernement ait profondément changé de politique économique et sociale, Anicet Le Pors, Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, écrit dans *Révolution* du 9 septembre 1983 : « Le fait majoritaire favorisé par la Constitution de la Vème République est un atout pour le pouvoir en place. En effet, pour la première fois, une majorité de gauche peut tabler sur la durée. La remarque vaut également pour la participation communiste. De ce fait, on peut penser qu'il y a assez peu de modifications constitutionnelles qui s'imposent dans l'immédiat ».

Mais les expériences historiques de mise en oeuvre d'une telle conception, qui est au coeur du modèle soviétique, montrent qu'elle simplifie abusivement la complexité des rapports entre l'Etat et la société et qu'elle conduit à prioriser le volontarisme et la coercition. Dans la France d'aujourd'hui, elle aboutit à méconnaître les effets négatifs du renforcement et de l'excroissance de l'Etat, qui dépossèdent la grande masse des citoyens de la maîtrise des choix de société et nourrit le sentiment populaire grandissant d'un Etat bureaucratique, envahissant et tâillon.

On pourrait croire qu'avec ses professions de foi anti-étatistes et les références autogestionnaires, cette conception est aujourd'hui dépassée au P.C.F.. Il n'en est rien. Présentant devant le Comité central des 18-20 mai 1987, un long rapport destiné à définir les orientations préparatoires au XXVIème Congrès, organisé six mois plus tard, Georges Marchais revient à deux reprises sur la question de l'Etat. Analysant « les thèmes idéologiques des forces du capital », il s'en prend d'abord aux « multiples variantes des discours dénonçant la contradiction entre Etat et individu et aux propagateurs de cette thèse qui se recrutent au Parti socialiste, au R.P.R., à l'U.D.F. et au Front national ». Il en relie l'existence au fait que « l'Etat est aujourd'hui colonisé par les forces du capital », mais avance que ce n'est pas l'objet de l'offensive idéologique dénoncée. Pour Georges Marchais, celle-ci consiste à affirmer que « l'Etat serait devenu un carcan insupportable dont il faudrait limiter l'emprise pour permettre l'éclosion de nouvelles libertés : ce qui menacerait les libertés, ce seraient les entreprises nationales, les services publics, les garanties et protections sociales ». L'objet étant ainsi circonscrit, Georges Marchais dénonce cette « extraordinaire perversion des mots, qui tente de justifier, au nom de la liberté et de l'épanouissement de l'individu, les privatisations et les gains immoraux auxquels elles donnent lieu, les coups portés aux droits et acquis sociaux, la surexploitation dont sont victimes les jeunes ! ». Georges Marchais semble ainsi ignorer que l'offensive anti-étatiste s'appuie sur des rejets de son renforcement et sur des aspirations à la maîtrise des choix individuels et collectifs, présents dans les milieux populaires, en particulier dans la jeunesse.

Un peu plus loin, Georges Marchais polémique avec Pierre Juquin, alors encore membre du Comité central, auquel il reproche de vouloir sauter l'étape du socialisme pour construire directement le communisme. Il demande : « Devons-nous nous fixer comme objectif actuel le dépérissement de l'Etat ? Est-ce vers cela que nous allons ? ». Et il répond clairement : « C'est exactement l'inverse ! Rarement la grande bourgeoisie n'a eu autant de pouvoirs entre les mains, dans et hors de l'Etat pour exercer sa domination. C'est pourquoi la France a besoin d'une démocratie politique, d'un pouvoir représentatif du peuple favorisant à tous les

niveaux l'intervention populaire et permettant à la classe ouvrière d'accéder aux responsabilités les plus élevées et d'exercer un rôle dirigeant ». Ainsi, l'Etat reste l'instrument de transformation de la société, et le parti l'instrument de la classe ouvrière pour y parvenir. Finalement, c'est la société elle-même qui est instrumentalisée.

L'instrumentalisme continue de sous-tendre la stratégie politique proposée aujourd'hui par le P.C.F., en décalage de plus en plus profond par rapport tant aux profondes évolutions socio-culturelles liées à l'augmentation des qualifications, des niveaux d'information, d'éducation et de culture, qu'aux aspirations, particulièrement sensibles chez les plus jeunes générations, à la participation aux décisions, à la maîtrise des choix individuels et collectifs.

Cela posé, après avoir souligné quelques unes des raisons expliquant que la conception instrumentale de l'Etat s'était imposée dans l'invention et la dogmatisation du marxisme, et souligné que l'importance attachée à l'Etat dans le mouvement ouvrier français depuis la Révolution avait concouru à son hégémonie, il s'agit maintenant d'essayer de comprendre et d'interpréter pourquoi cette théorie a continué à dominer jusqu'à aujourd'hui, en particulier dans et autour du Parti communiste français ; pourquoi elle est revenue en force après chacune des tentatives d'inflexion (1944-47, puis 1981-84).

Olivier Duhamel a montré, à propos de l'interprétation du régime de la Vème République, que le P.C.F. est « plus sensible que toute autre formation politique à la nécessité d'une théorie pour apprécier le réel » et que « les règles de fonctionnement intellectuel du parti communiste sont ainsi faites que sa stratégie politique doit recevoir un fondement théorique ; sinon, elle ne serait pas scientifique, c'est-à-dire pas socialiste ». Il ajoute que l'explication du nouveau régime « reposera sur les bons vieux déterminismes du marxisme qui semblent conférer au parti communiste une supériorité scientifique sur les autres forces politiques » et, à propos de la théorie du Capitalisme monopoliste d'Etat, que « pour être parfaitement scientifique, selon l'idée que le P.C. se fait du marxisme, la justification devra reposer sur l'évolution de l'infrastructure économique ».

Il apparaît, en effet, qu'existe une réelle adéquation entre un marxisme réduit essentiellement à être un déterminisme économiste, un parti dont Georges Lavau a montré la fonction « tribunitienne », et une théorie de l'Etat qui présente le quadruple « avantage » d'être simple dans sa vulgarisation, de permettre d'expliquer les difficultés ou échecs, de pouvoir s'adapter aux différentes évolutions de la stratégie et de la tactique politiques et de les justifier, ainsi que de fonder la voie et les moyens du projet de transformation de la société. La théorie a, pour le P.C.F., un statut qui relève avant tout de la justification.

Quels que soient les recours à la théorie opérés par le P.C.F., ils visent tous à justifier les orientations stratégiques, politiques et tactiques du moment. Les nouveautés contenues dans l'interview de Maurice Thorez au *Times*, en 1946, se comprennent par rapport à sa candidature à la présidence du Conseil. L'exclusion des ministres communistes, au printemps 1947, correspond à la « restauration capitaliste sous hégémonie américaine ». De « bon compromis », les institutions de la IVème République deviennent, avec l'isolement du P.C.F. dans une opposition systématique, l'instrument des forces réactionnaires, puis, après mai 1958, le régime le plus démocratique que la France ait connu. La condamnation du retour de De Gaulle amène à l'assimiler à la préparation du fascisme, puis, rapidement, au pouvoir du grand capital, dont les besoins expliquent le nouveau régime. Le cap mis, à partir de 1964, sur le recherche de l'Union de la gauche, l'élaboration d'un Programme commun et le rassemblement anti-monopoliste conduit à l'émergence de la théorie du Capitalisme monopoliste d'Etat et à l'élaboration du concept de dévalorisation structurelle opérée par l'Etat en faveur des monopoles. La rupture de l'Union de la gauche, en 1977, entraîne la caractérisation de traître par nature de la social-démocratie, provisoirement oubliée de 1981 à 1984. Cette seconde participation gouvernementale est l'occasion d'un abandon des théories antérieures de l'Etat qui va jusqu'à sa qualification d'arbitre-coordonateur tant décriée auparavant. Mais c'est pour découvrir, après 1984, que la nature de classe de l'Etat n'avait pas changé et qu'il était resté l'instrument de la grande bourgeoisie, à laquelle François Mitterrand et le Parti socialiste sont finalement assimilés.

L'instrumentalisme a permis de justifier aussi bien la stratégie politique d'alliance avec le Parti socialiste et d'étapes vers le socialisme, que la « nouvelle stratégie » d'union à la base et de processus continu qui, selon les dirigeants du P.C.F., est à l'oeuvre depuis le XXIIème Congrès de 1976, sans qu'il y ait besoin de critiquer-autocritiquer les élaborations théoriques antérieures. Le P.C.F. n'y recourt d'ailleurs qu'exceptionnellement. L'abandon du concept de dictature du prolétariat a été justifié essentiellement par des raisons de forme. L'« oubli » des théories du Capitalisme monopoliste d'Etat, de la dévalorisation structurelle étatique et de l'Etat-instrument du grand capital, de 1981 à 1984, ne s'est accompagné d'aucune remise en cause ; pas davantage que leur retour en force après la rupture gouvernementale de 1984. Si des « erreurs » sont incriminées, elles sont le fait de la stratégie politique, que cela concerne la non-présentation d'un candidat communiste aux élections présidentielles de 1965 et de 1974 ou, plus globalement, le « retard stratégique de 1956 », et non de la théorie.

Par-delà l'appel à la théorie pour justifier sa stratégie, le P.C.F. fait preuve de pragmatisme et d'utilitarisme théoriques. Olivier Duhamel écrit que « les théories sont, le plus souvent, choisies en fonction de leurs effets

pratiques » et souligne la fonction directement politique des écrits des théoriciens du P.C.F.. De son côté, Yves Roucaute montre dans *Le P.C.F. et les sommets de l'Etat* que « les positions du P.C.F. au sujet des hauts fonctionnaires sont strictement déterminées par sa stratégie politique » et que « ses recherches théoriques sur l'Etat n'impliquent en rien sa position sur les hauts fonctionnaires ». Et d'ajouter : « Les contradictions sont insolubles parce que cohabitent l'un à côté de l'autre deux domaines différents : celui de la théorie que la direction du P.C.F. utilise quelquefois pour justifier sa politique ; et celui de la politique, réservé à un petit groupe d'hommes dirigeant le P.C.F.. La théorie de l'Etat du P.C.F. ne constitue nullement l'armature théorique de sa politique, le soubassement de ses propositions. Le pragmatisme du P.C.F. a ses raisons que la théorie ne connaît pas ».

Il faut insister ici sur l'extrême centralisation interne au P.C.F. de son élaboration politique, de ses changements d'orientation et de ses rapports à la théorie et aux théoriciens. C'est ce que met en relief Félix Damette, membre du Comité central jusqu'au XXVIème Congrès, dans la revue *M* de juin-juillet 1988 : « L'histoire même du communisme a forgé le parti sur le modèle militaire. On ne peut rien comprendre au stalinisme si on ne prend pas en compte la militarisation du parti, tant pour son mode de fonctionnement que de pensée. Le parti léniniste était un parti capable d'une action de type militaire ; le parti stalinien est entièrement conçu comme une armée permanente. Dans une armée, il faut un état-major qui pense et ordonne, une troupe qui exécute. La notion léniniste de parti d'avant-garde a glissé assez facilement à l'idée que l'avant-garde devait être une troupe d'élite, formant bloc autour de son chef. Le stalinisme, c'est d'abord la délégation de pensée dans le parti lui-même. C'est ce qui n'a jamais été remis en cause ». Félix Damette montre ainsi que l'entreprise de rénovation engagée par Georges Marchais lui-même au XXIIème Congrès de 1976 et qui, selon lui, culminait au XXIIIème congrès de 1979, fut « élaborée au sommet puis expliquée et imposée à la base », cette « démarche étant totalement contradictoire avec le projet autogestionnaire affirmé par ailleurs ».

Ces appréciations renvoient aux conceptions jusqu'ici dominantes du parti, de son rapport à la société et de son organisation. Le « parti d'avant-garde » est conçu comme détenteur de la vérité, se substituant aux forces sociales en mouvement et entretenant un rapport hiérarchique avec les forces organisées, syndicats, associations (« courroie de transmission »). Dans son rapport aux autres, la diversité des expériences, des connaissances et des points de vue est perçue comme une entrave à l'action et à la réflexion ; les opinions différentes sont caractérisées d'ennemies qu'il faut combattre et vaincre. Le centralisme démocratique est nécessairement hypercentralisé, militarisé, avec hiérarchie descendante et cloisonnement vertical. Autant d'éléments qui sont en décalage de plus en plus profond avec le mouvement de la société et qui contribuent directement à auto-reproduire les théories antérieures plutôt que de les renouveler en adéquation avec les mutations de la réalité.

Dans son livre *Le P.C.F. et les sommets de l'Etat*, Yves Roucaute fournit un exemple particulièrement significatif des rapports du P.C.F. aux intellectuels. Il interviewe Henri Bourges, pseudonyme d'un haut fonctionnaire, membre de la Section économique du Comité central, qui relate la manière dont il a été mis à contribution pour le «chiffrage_» du Programme commun, début 1977. Il montre comment la direction du P.C.F. décida du cadre à l'intérieur duquel devaient nécessairement opérer les «techniciens_», contraints ainsi de «prévoir des recettes faramineuses de la politique fiscale et de la lutte anti-gâchis_». Il ajoute : «*La théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital n'avait aucune base statistique. Mais si Paul Boccara a toujours été incapable d'en donner une démonstration claire, cette théorie n'en a pas moins été utilisée par la Direction, car elle permettait de justifier la position politique du groupe dirigeant.* Il aurait fallu définir des priorités, un calendrier. Mais les dirigeants se refusaient à cela, car nous touchions au cheval de bataille contre le P.S.. Ils disaient : "Nous on veut tout, tout de suite ; nous sommes les meilleurs défenseurs des travailleurs". Souvent au cours des discussions entre les spécialistes et Philippe Herzog, ce dernier, pour répondre à nos critiques et à notre scepticisme au sujet des propositions avancées par la Direction, affirmait : "Je sais très bien que c'est totalement irréaliste et idéaliste, mais je le mets uniquement pour faire la différence avec le P.S." ».

Le fait que la théorie soit ramenée au rang de justification de la stratégie ou de la tactique politiques est également étayé par le décalage temporel entre celles-ci et celle-là. C'est en fonction des besoins politiques déterminés par la direction que les théoriciens sont amenés à travailler ou, du moins, sont publiés. L'exemple le plus significatif, mais il est loin d'être unique, concerne la théorie du Capitalisme monopoliste d'Etat. Jean Fabre, François Hincker et Lucien Sève, dont le livre *Les communistes et l'Etat* visait à étayer les conclusions du XXIIème Congrès, se défendent d'effectuer un travail de justification : « On ne peut se proposer de transformer la réalité sociale sans la comprendre, et en ce sens la politique des communistes prend appui sur leur théorie ; mais on ne peut pas davantage progresser dans sa compréhension sans la transformer plus avant, et en ce sens c'est la théorie qui prend appui sur la politique. Il y a là une dialectique où aucun des termes ne peut unilatéralement précéder l'autre ». Les auteurs en arrivent cependant à ajouter, dans un enchaînement qu'ils n'expliquent pas : « C'est pourquoi, pour un marxiste, toute réelle innovation stratégique, tout pas en avant de l'action politique appelé par le développement en partie imprévisible de la société et des luttes, pour préparé qu'il soit par des vues théoriques neuves, devance toujours à certains égards la science existante. Il en a été ainsi pour ces grandes nouveautés que furent en leur temps la

révolution socialiste dans un seul pays, la stratégie de Front populaire, la politique de coexistence pacifique. Il en est ainsi du XXIIème Congrès ». Cette conception du retard de la théorie sur la stratégie et l'action politiques, si elle correspond à la systématisation de l'expérience du P.C.F., n'est pas une loi générale et universelle. Les rapports dialectiques qui les unissent ne sauraient relever de cet unilatéralisme.

En fait de « retard », puisque le P.C.F. emploie l'expression pour mettre en cause, à partir de l'année 1956, la stratégie d'union de la gauche et d'étapes vers le socialisme, il y a tout autant, sinon davantage, retard théorique, retard de prise en compte des réalités d'aujourd'hui, des mutations économiques, sociales, politiques, culturelles, qui ont affecté la société française. La recherche théorique est dépendante, secondarisée, soumise aux aléas de la lutte politique. Les chercheurs eux-mêmes ne disposent pas de l'autonomie qui serait indispensable à leurs élaborations. Ou, si cette autonomie existe, elle est en marge de l'activité du parti ou aboutit à des ruptures, dont les plus connues sont celles d'Henri Lefebvre, de Roger Garaudy ou, plus récemment, de Jacques Scheibling puis de Félix Damette et de nombreux rédacteurs de la revue *M*. A défaut, il ne reste plus aux théoriciens qu'à espérer infléchir les positions, par petites touches de l'intérieur, ce à quoi semblent se résigner aujourd'hui Lucien Sève ou Anicet Le Pors. Ainsi, le rapport du P.C.F. à la théorie et à la recherche scientifique fait que celles-ci sont instrumentalisées.

Plusieurs tentatives d'interprétation des analyses théoriques de l'Etat élaborées par le P.C.F. et de ses rapports à l'Etat ont été effectuées ces dernières années, dont on peut apprécier la pertinence au regard de la situation actuelle.

En 1980, Olivier Duhamel pouvait, à juste titre, souligner dans *La gauche et la Vème République* l'acceptation présidentielle du P.C.F. à l'occasion de l'élection présidentielle de 1965 et plus encore de celle de 1969, puis l'acceptation du cœur majoritaire du régime, tout en rejetant ses excroissances présidentielistes, avec le Programme commun de 1972, et, finalement, l'acceptation globale de la Constitution de 1958. Il en déduisait une « loi de l'histoire des idées constitutionnelles dans les démocraties pluralistes : les forces d'opposition à un nouveau régime commencent par le refuser mais finissent par l'accepter avec l'espoir de l'utiliser ». Il prenait cependant soin d'ajouter que « c'est une loi de l'histoire des idées constitutionnelles que l'ampleur du révisionnisme est fonction de la faiblesse politique ». Si les prises de position du P.C.F. depuis 1984 viennent confirmer cette seconde loi dont fait état Olivier Duhamel, elles infirment à la fois l'acceptation progressive du régime et le continuisme qui la sous-tend. La revendication d'un changement de Constitution par le XXVIème Congrès ne manifeste d'ailleurs pas qu'un simple révisionnisme institutionnel, mais globalement une opposition au régime.

A défaut de pouvoir retenir une interprétation de type continuiste, démentie par les faits et prises de position des dernières années, il faut examiner une autre thèse qui, bien que son objet soit plus limité au départ, a l'avantage de permettre une périodisation des élaborations du P.C.F.. Dans *Le P.C.F. et les sommets de l'Etat*, Yves Roucaute, étudiant les rapports du P.C.F. aux hauts fonctionnaires de 1944 à 1980, dégage « trois grandes tendances stratégiques » qu'il définit comme « le P.C.F. au pouvoir d'Etat » (correspondant à la période 1944-1947), « le P.C.F. loin du pouvoir d'Etat » (1947-1964) et « le P.C.F. en marche vers le pouvoir d'Etat » (depuis 1964). Il prend soin d'indiquer que ces « tendances se sont dévoilées dans le rapport du P.C.F. aux sommets de l'Etat, et qu'elles n'auraient pu apparaître sur une autre question puisqu'il a été démontré que dans la pratique politique le P.C.F. identifiait Etat et sommets de l'Etat ». Ne peut-on précisément prendre en compte cette périodisation dans le rapport du P.C.F. à la théorie de l'Etat ?

De 1947 à 1964, le P.C.F. est « loin du pouvoir d'Etat », en ce sens qu'il « campe hors de l'Etat » ; il est « tourné vers l'extérieur » en ce qui concerne la possibilité d'une prise du pouvoir d'Etat, « acharné à défendre ses bastions assis sur sa base de masse dans une position d'attente ». Les hauts fonctionnaires sont alors systématiquement assimilés à l'Etat et le P.C.F. est « attaché à une conception totalement instrumentale de l'Etat ». En étant, après 1964, « en marche vers le pouvoir », la « tendance générale » est à ce que le P.C.F. « lève son campement et s'approche de la forteresse ». Il modifie son discours à l'égard des hauts fonctionnaires, qui « envahissent l'appareil du Parti communiste, prenant de plus en plus de poids théorique (mais pas forcément politique) ». Dès lors, « la direction communiste tente de s'allier au personnel de l'Etat afin de l'utiliser le moment venu ». Yves Roucaute montre qu'alors « on redécouvre des théories enfouies sur l'Etat, sur le rapport du politique à l'économique et à l'administratif ». Effectivement, si la conception instrumentale reste dominante, certaines évolutions sont perceptibles : la théorie du Capitalisme monopoliste d'Etat peut conférer une certaine autonomie à l'Etat ; en 1977, le livre *Les communistes et l'Etat* repose sur la prise en compte d'une série de contradictions ; et de 1977 à 1981, la rupture de l'Union de la gauche s'accompagne d'une poursuite de la recherche théorique. L'époque où le P.C.F. « est au pouvoir d'Etat » correspond dans l'étude d'Yves Roucaute à la période 1944-1947, mais on peut aujourd'hui y adjoindre les années 1981-1984. Le P.C.F. « campe à nouveau, mais dans la tour principale de la forteresse, y prend goût et développe une politique conformiste et unitaire. De cette politique naît inéluctablement une grandissante "sympathie" envers les hauts fonctionnaires qui occupent une place de plus en plus importante ». L'instrumentalisme est abandonné, du moins comme analyse de l'Etat-instrument de répression et de domination, mais non comme moyen essentiel de la transformation sociale.

Les événements et prises de position postérieurs à l'étude d'Yves Roucaute apparaissent confirmer, du moins jusqu'à maintenant, sa périodisation et le critère qui la fonde. Il semble cependant par trop mécaniste de lui donner, comme le fait l'auteur, un caractère prédictif. Yves Roucaute conclut en effet ainsi son étude : « A l'inverse, tout aussi nécessairement, le rapport du P.C.F. aux hauts fonctionnaires est devenu un critère et un moyen d'investigation de la réalité. Connaître la position du P.C.F. par rapport aux hauts fonctionnaires, c'est connaître sa position par rapport à l'Etat et au fond connaître sa véritable position politique ». En fait, les revirements politiques de la dernière décennie n'ont pas été précédés par un changement d'attitude à l'égard des hauts fonctionnaires ou, plus largement, par une transformation des conceptions théoriques de l'Etat. Au contraire, la théorie de l'Etat n'intervient, qu'en justification *a posteriori* des aléas de l'orientation politique du moment. Ainsi, les inflexions et évolutions intervenues à partir de 1981 ne présageaient en rien la rupture de 1984 et conduisaient même à ne pas l'envisager, tant le P.C.F. semblait durablement « camper dans la forteresse ».

La subordination étroite de la recherche théorique marxiste sur l'Etat - on pourrait étendre l'appréciation aux autres domaines - au Parti communiste français, à sa (ses) stratégie(s), à ses politiques et tactiques, à ses besoins de justification, présente une évidente responsabilité dans la perpétuation de l'hégémonie de l'instrumentalisme, malgré son inadéquation à rendre compte de l'Etat dans la France contemporaine. Toutes les tentatives d'inflexion ou d'ouverture de la recherche ont fini par buter sur les revirements politiques. En même temps, cette pauvreté, ce schématisme, cet économisme théoriques concourent à limiter le champ de l'élaboration stratégique de la principale force politique se réclamant du marxisme. Les deux aspects renforcent dialectiquement leurs effets.

La recherche et l'élaboration théoriques, si elles ne sauraient être séparées de la pratique sociale, impliquent une réelle autonomie par rapport aux forces politiques, tant elles ne sont pas de même nature, ne relèvent pas des mêmes rythmes, n'utilisent pas les mêmes méthodes. Une telle conception n'implique ni une totale indépendance de la recherche par rapport aux institutions politiques, ni une ignorance réciproque. Mais la subordination de la théorie est si forte et si ancienne en France que tout chercheur doit exercer une vigilance sourcilieuse pour préserver ou défendre son autonomie d'investigation, de pensée et de publication. Une relation s'établit cependant à ce que l'on pourrait appeler un second degré, car les éléments critiques des conceptions instrumentales mentionnés fournissent les bases d'une théorisation renouvelée de l'Etat dans la France contemporaine, s'appuyant sur un marxisme profondément renouvelé, prenant en compte l'ensemble des aspects que recouvre l'Etat aujourd'hui, *l'ensemble des contradictions* qui régissent l'Etat et que l'Etat régit, analysant l'Etat comme sujet et comme objet, comme *unité contradictoire*.